



[inFO 9](#)

*Au sommaire de cette lettre d'inFO*

### **1. Elections professionnelles : FO encore en progression**

### **2. Vous avez dit « sobriété » ?**

## **1/ Élections professionnelles 2022 :**

### **FO encore en progression !**

Le résultat des élections au Comité Social d'Administration ministériel de l'Éducation nationale donne 14,06 % des suffrages pour la FNEC FP-FO, qui progresse donc en voix et en pourcentage par rapport aux dernières élections professionnelles de 2018. En Commission Administrative Paritaire Nationale des professeurs, CPE et PsyEN, la FNEC FP-FO devient la deuxième organisation.

FO maintient sa première place d'organisation confédérée dans l'Éducation nationale dans un contexte difficile où la FSU, le SE-UNSA et le SGEN-CFDT perdent des milliers de voix. Certes, le vote électronique, dont FO conteste le principe, a constitué un véritable obstacle détournant les personnels de ce vote. Mais la loi de Transformation de la Fonction publique de 2019 est largement responsable. Ce décret a supprimé les prérogatives des CAPA de corps dont elle prépare la fusion puisque les dossiers des

professeurs certifiés, agrégés, P-EPS, PLP, des CPE et des PsyEN sont désormais traités dans les mêmes commissions. D'aucuns ont pu croire que les organisations syndicales étaient affaiblies, et que les instances pour lesquelles ont voté avaient perdu de leur importance, mais les syndicats de la FNEC FP FO ont su montrer qu'ils étaient plus que jamais aux côtés des collègues pour les conseiller, les défendre et les aider à s'organiser pratiquement et efficacement au quotidien.

**Au niveau académique, notre progression se traduira dès le 1er janvier 2023 par la présence de notre fédération au Comité Social d'Administration de proximité (CSA.)**

Force Ouvrière siègera dans d'autres instances académiques : Commission Administrative Paritaire Académique des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'Éducation nationale du second Degré (**CAPA**), Commission Administrative Paritaire Départementale du Pas de Calais (**CAPD**), Conseil Académique de l'Éducation Nationale, Commission Consultative Paritaires des AED et AESH, et Conseil Consultatif de Région Académique de la Formation Continue des Adultes.

**La volonté gouvernementale d'écarter les organisations syndicales qui refusent d'accompagner les contre-réformes est mise en échec.** Les syndicats de la FNEC FP FO remercient leurs électeurs. Le message adressé par les personnels est clair. Ces résultats constituent un mandat : défendre les garanties statutaires de toutes les catégories de personnels,

défendre l'école républicaine et ses missions, renforcer le syndicalisme indépendant et confédéré à l'Éducation nationale, à Jeunesse et Sports, dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche.

La FNEC FP-FO appelle les personnels à se syndiquer à Force Ouvrière.

## **2/ VOUS AVEZ DIT « SOBRIÉTÉ » ?**

**+ 71 % POUR LES REVENUS DES PATRONS DU CAC 40 :**

**LA SOBRIÉTÉ N'EST PAS POUR TOUT LE MONDE !**

**LES PERSONNELS, EUX, SONT ÉTRANGLÉS PAR L'INFLATION**

**AUGMENTATION IMMÉDIATE DES SALAIRES POUR Y FAIRE FACE !**

**8,7 millions d'euros de revenu moyen pour les dirigeants des grandes entreprises : tous les records sont battus.**

Astronomiques, historiques, vertigineux... les superlatifs manquent pour qualifier l'augmentation des revenus des grands patrons du CAC 40. Carlos Tavares, avec 66 millions d'euros, occupe la première marche du podium : c'est 4 200 fois le SMIC mensuel net (1 329 euros). Ces rémunérations indécentes sont à l'image des profits gigantesques réalisés par les grandes entreprises : en 2021, les multinationales du CAC 40 ont réalisé 157 milliards de profits, soit quatre fois plus qu'en 2020 et versé 80 milliards d'euros à leurs actionnaires (dernier rapport de l'observatoire des multinationales). Au plan international, l'avalanche de dividendes se retrouve dans tous les grands groupes mondiaux cotés en bourse, pour lesquels les montants devraient

s'élever à 1 560 milliards de dollars sur l'année 2022, soit une augmentation de 8,3% par rapport à l'année 2021. Commerce, banque, assurance, laboratoires pharmaceutiques etc. de très nombreux secteurs engrangent des bénéfices record tout en poursuivant les licenciements en 2021 ! Des milliards d'argent public pour les entreprises sans contreparties, baisse du pouvoir d'achat pour l'immense majorité des salariés, c'est la politique du gouvernement, pour FO, c'est inacceptable ! Selon la chambre des métiers et de l'artisanat, ce sont plus de 2 100 aides financières publiques qui sont octroyées aux entreprises. Prêts garantis par l'État, fonds de solidarité, etc. Ce qui devait être temporaire et dérogatoire pendant la crise sanitaire se poursuit : c'est ce que prévoit le projet de loi de finances 2023 imposé par le gouvernement à l'aide du 49ter. Dans les entreprises, les grèves se multiplient pour obtenir des augmentations de salaires pour faire face à l'envolée des prix comme en octobre dans les raffineries. La grève interprofessionnelle et les puissantes manifestations du 18 octobre à l'appel de FO et de la CGT avec la FSU et Solidaires sont un sérieux avertissement adressé au gouvernement.

**seulement + 92 centimes d'euros pour le smic horaire entre 2020 et 2022, + 3,5 % d'augmentation du point d'indice depuis 2017 et **une inflation prévue à deux chiffres pour janvier 2023****

À l'opposé de ces rémunérations à 8 chiffres pour les dirigeants des grandes entreprises, un AESH de l'éducation nationale, par exemple, perçoit, s'il a la chance de travailler à 80 %, 1082 euros net. Il fait partie des 10 100 000

personnes vivant sous le seuil de pauvreté (revenu sous les 1 102 euros mensuels). Il en est de même pour tous les non titulaires des collèges et lycées employés à temps partiel comme les professeurs et CPE contractuels, et les assistants d'éducation. Dans le sillage de J-M Blanquer, le ministre Ndiaye poursuit sa politique de suppression de postes (encore 2000 postes en moins à la rentrée 2023). S'appuyant sur la loi de Transformation de la Fonction publique de 2019 qui permet l'occupation des postes de fonctionnaires par des non titulaires, il généralise le recours aux emplois contractuels sous-payés et ultra précaires. Pour les enseignants titulaires, le PPCR ralentit l'avancement dans les échelons et les éloigne des promotions de grade (hors-classe et classe exceptionnelle). Le ministre Guérini refuse toujours toute augmentation de la valeur du point d'indice d'où une baisse historique du pouvoir d'achat. Pour une part de plus en plus importante des personnels, l'accès au carburant, au gaz, à l'électricité, aux produits de première nécessité constitue un problème de plus en plus insurmontable. La politique ministérielle consistant à imposer toujours plus d'heures supplémentaires et de missions rémunérées en indemnitaire ne règle rien. Pire, elle engendre l'effondrement des inscriptions au CAPES et à l'agrégation, ce qui aggrave la pénurie d'enseignants. Le ministre Ndiaye doit abandonner son projet de « pacte » de « missions supplémentaires » qui, en échange d'une rémunération indemnitaire dérisoire, augmente considérablement la charge de travail.

**Ça ne peut plus durer ! Pour le SNFOLC, la seule réponse à l'inflation, c'est l'augmentation immédiate des salaires, c'est l'augmentation de la valeur du point d'indice sans contrepartie! Salaires, retraites, même combat! Le SNFOLC appelle les personnels avec sa fédération et la confédération FO à exiger, « dans le secteur privé comme dans le secteur public la revalorisation des salaires et des traitements a minima au niveau de l'inflation.»**

**FO « appelle à préparer la mobilisation de toutes et tous, salariés du privé comme du public, et à organiser des assemblées générales et réunions de salariés le plus largement et à informer sans relâche sur les projets néfastes de ce gouvernement.»**

[télécharger l'affiche retraites](#)

**SNFOLC**

03 20 52 49 18 / 07 86 12 16 62

<http://www.snfolc59.fr/>

254 Boulevard de L'usine CS 90022 59045 Lille Cedex

L'ÉCOLE ROULÉE

